



371, Avenue de Chamonix  
74190 LE FAYET

95, Avenue de Genève  
74700 SALLANCHES

**Tél: 04 50 58 05 58**

**Fax: 04 50 47 90 59**

## Formation Moto

### Formation Théorique :

Vous allez pouvoir bénéficier d'une grande amplitude horaire.

Vous aurez la possibilité de venir vous entraîner du lundi après-midi 14h au samedi soir 18h.

Le bureau est fermé entre 12h et 14h (sauf séance avec moniteur le samedi à 13h).

De 9h à 12h et de 14h à 18h les séances sont en autonomie : c'est-à-dire que le DVD est lancé par la secrétaire (à heure fixe : 14h/15h etc. ) et s'auto-corrige. La durée moyenne de ce type de série est de 50 minutes.

Nous organisons des séances avec moniteur du lundi au vendredi de 18h à 19h, ainsi que le samedi de 13h à 14h.

Les lundis à 18h et les samedis à 13h, les séances moniteurs sont sur un thème bien précis de sécurité routière (ex : alcool, vitesse, fatigue...). Le moniteur organise un cours participatif et ludique qui dure en moyenne 1h.

Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 18h à 19h, le moniteur lance le DVD et corrige lui-même les questions, il sera plus à même de vous aider si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à lui poser des questions.

Lorsque votre niveau le permet, le moniteur donne son aval pour le passage de l'examen du code de la route.

Vous pourrez également profiter du bureau du Fayet, celui-ci est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h pour les séances en autonomie (DVD lancé par la secrétaire), les séances avec moniteur se déroulent chaque soir de 17h à 18h. Le bureau est fermé durant les vacances scolaires.

### **L'épreuve théorique général (ETG) :**

Si vous vous inscrivez en permis A2 et que votre dernier permis date de moins de 5 ans, vous n'aurez pas le code à repasser.

Si votre dernier permis a été passé il y a plus de 5 ans vous devrez repasser votre code.

Pour le permis A1 : s'il s'agit de votre premier permis vous serez amené à passer le code. L'inscription pour cette catégorie se fait à partir de 16 ans. Si vous avez déjà passé le code pour la conduite accompagnée votre code est valable pour toute catégorie de permis passée dans les 5 prochaines années.

Pour le permis A2 : l'inscription pour ce permis nécessite d'avoir 18 ans. Si vous avez passé le code pour une autre catégorie ou si votre dernier permis à moins de 5 ans vous en serez dispensé.

Si vous avez le code à repasser : vous pourrez profiter de cours en autonomie, de séances avec un enseignant ainsi que de thème sécurité routière.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Un moniteur vous accompagne le jour de votre examen, qui se déroulera, avenue des Râches à Passy.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

## **Formation pratique :**

Après le passage de votre code, comme pour le permis B, vous serez amené à effectuer 20h de formation pratique sauf si vous avez passé le permis A1 (examen pas équivalence), dans ce cas là, si votre niveau le permet, vous n'aurez que 15h de formation à effectuer.

Le minimum obligatoire est de 8h de hors circulation et 12h de circulation.

Nos motos sont des Yamaha MT07, nous disposons de deux motos rabaisées pour les petits gabarits.

Vous commencerez par le hors circulation, le moniteur vous emmènera en voiture sur notre piste moto située à 5 minutes du bureau.

Nous faisons des leçons collectives de 2h chacune, avec 3 élèves maximum par session.

Nous regroupons autant que possible des élèves de même niveau.

Voici les 4 compétences que vous allez acquérir lors de votre formation :

### 1 - Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation:

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipements du motard
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toute circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Maîtriser un freinage d'urgence

## 2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales :

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite de deux-roues)
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

## 3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts.

## 4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique :

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motos et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir

- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la moto
- Pratiquer l'écoconduite.

### **Épreuves pratiques :**

#### **Épreuve hors circulation :** 8h de formation minimum

Compétences :

- L'équilibre avec et dans passager
- La maîtrise des commandes, l'utilisation de la boîte à vitesses
- L'évitement, le freinage et l'inclinaison.

Elle se déroule sur un terrain de 130m de long et 6 m de large dit « plateau ».

L'épreuve validée est valable 3 ans maximum et 5 épreuves circulation.

#### **Les plateaux :**

3 tests de maîtrise de la moto à diverses allures :

- 1 - Maîtrise de la moto à allure réduite hors circulation :
  - un parcours sans l'aide du moteur avec ses vérifications
  - un parcours à allure lente avec et sans passager.
- 2- Maîtrise de la moto à allure plus élevée :
  - Freinage
- 3- Maîtrise de la moto à allure plus élevée :
  - Évitement

#### **L'interrogation orale :**

Le candidat doit exposer dans un dialogue de quelques minutes avec l'inspecteur ses connaissances sur un sujet tiré au sort parmi 12 fiches. La fiche grise tirée au sort sert de support au candidat.

L'inspecteur relance le dialogue au besoin.

**L'épreuve en circulation :**

Objectif après au moins 12h de formation : le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Déroulement (25 mn de conduite effective) : le candidat circule en ville, sur route et/ou sur autoroute. Il conduit de manière autonome durant 5 minutes environ, afin de suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie.